

CONVENTION CADRE
PLATE FORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATEGIES URBAINES
ENTRE LE GIP- AIGPPAU ET LE CONSORTIUM
DE L'AGGLOMERATION DE BORDEAUX

ENTRE :

D'UNE PART,

Le **Groupeement d'Intérêt Public (GIP) « l'atelier international du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains (AIGPPAU) »** représenté par son Directeur Général , M. Bertrand Lemoine,

ET D'AUTRE PART,

La **Communauté urbaine de Bordeaux**, domiciliée, Esplanade Charles De Gaulle, 33 076 Bordeaux Cedex, représentée par son président, M. Vincent Feltesse,

L'EPA Bordeaux-Euratlantique, sis 40 rue de Marseille, CS 41717, 33 081 Bordeaux Cedex, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe Courtois,

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, sis 740 avenue de la Libération, 33 305 Talence, représentée par Monsieur Pierre Culand,

PREAMBULE :

En 2005, l'Etat avait souhaité initier une réflexion entre chercheurs et acteurs urbains des grandes agglomérations ou villes françaises, en vue d'assurer la mise en place d'une véritable plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines.

Ce programme de recherche portait sur trois axes forts : l'analyse rétrospective de projets achevés et la veille sur les situations urbaines à fort potentiel, des analyses transversales (stratégies économiques, montages financiers, et juridiques) et enfin des études comparatives menées à l'échelle européenne.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, qui s'était, à l'époque, engagée dans ce programme souhaite aujourd'hui renouveler et compléter cette expérience par une nouvelle adhésion à un second programme de recherche, en approfondissant certains éléments de la réflexion urbaine initialisée par un travail sur des thèmes considérés comme pertinents et préoccupants pour l'agglomération bordelaise. Cette démarche de réflexion urbaine pourrait nous permettre, en particulier, de disposer d'éléments comparatifs susceptibles d'apporter un éclairage supplémentaire sur les enjeux de la métropole de demain.

Par rapport au premier programme, un nouveau partenaire, EPA Bordeaux-Euratlantique, a décidé de s'associer à ce programme, étant entendu que, d'ores et déjà, plusieurs grandes métropoles comme Lille, Lyon, Marseille, mais aussi des villes comme Nantes et Rennes, Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Toulon ont décidé de souscrire à ce programme de recherche POPSU 2.

Ce nouveau programme de recherche propose 5 thèmes forts :

- la prise en considération de la notion de durabilité à l'échelle de quartier
- les gares, pôles d'échanges et leurs quartiers,
- les fragilités urbaines,
- la régulation territoriale,
- l'économie de la connaissance.

Chaque consortium local sollicité doit s'engager à travailler sur 2 ou 3 thèmes. Pour l'agglomération bordelaise, les discussions avec les divers partenaires ont ainsi permis de dégager un intérêt pour l'étude des 3 thèmes suivants :

- la régulation territoriale,
- les gares pôles d'échanges
- l'économie de la connaissance.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DU PROJET

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « l'Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains » (AIGPPAU), le Président de l'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux en co-partenariat avec l'établissement public EPA Bordeaux-Euratlantique s'engagent à soutenir financièrement l'action suivante : « la plateforme d'observations des projets et stratégies urbaines » inscrite dans le programme de recherche POPSU 2.

Les objectifs globaux de la plate-forme vont consister :

- d'une part, en la construction d'une recherche comparative nationale sur les 3 thèmes choisis en se basant sur le partage et le croisement des analyses produites par les différentes équipes de chercheurs mises en place dans leurs consortiums respectifs,
- d'autre part, en valorisant la somme des connaissances validées par une mise à disposition auprès d'un grand nombre d'acteurs qui pensent et font la ville. Le public ciblé reste large et les chercheurs, les enseignants, les professionnels et responsables urbains (le politique, l'économiste, l'urbaniste) pourraient trouver un intérêt certain , capable de les aider à réfléchir sur ce que pourrait être la métropole du futur.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de :

- définir les résultats attendus du programme spécifique à l'agglomération bordelaise, dans le cadre des objectifs généraux du programme national défini dans le cadre de la consultation POPSU II (annexe 1),
- fixer le cadre administratif (composition des équipes de recherche, organisation de la plate-forme) et financier (conditions de versement de la subvention) des quatre partenaires signataires de la convention (GIP AIGPPAU, Cub, EPA Bordeaux-Euratlantique, Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage).

ARTICLE 3 : MODALITES DE COORDINATION DU PROJET

Le programme POPSU 2 nécessite, pour l'agglomération bordelaise, la mise en place d'une coordination assurée au travers de deux séries d'Instances :

3-1 UN COMITE DE PILOTAGE LOCAL :

Garant du bon déroulement de la démarche, il sera saisi aux différentes étapes clefs précisées à l'article et sera composé de la manière suivante :

- M. , Vice-Président, Cub,
- M. Philippe Courtois, EPA Bordeaux-Euratlantique,
- M. Jean Marc Offner, A'URBA,
- M. François Noisette, Cub, Directeur Général Adjoint, Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain,
- M. Jean-Yves Meunier, Cub, Directeur Général Adjoint, Pôle Dynamiques Urbaines,
- Mme Ketty Covemaeker, Cub, Directrice Générale Adjointe, Pôle Mobilités.

3-1 DES INSTANCES TECHNIQUES :

a) une équipe de chercheurs :

- M. Guy Tapie, Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux,
- M. Patrice Godier, Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux,
- M. Claude Sorbets, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux,
- M. Michel Bergeron, ingénieur Honoraire de la Communauté urbaine,
- M. Claude Lacour, Université Montesquieu Bordeaux IV,
- M. Thierry Oblet, Laboratoire d'Analyse des Problèmes Sociaux et de l'Action Collective, Département Sociologie,
- M. Olivier Ratouis, Université Michel de Montaigne Bordeaux III,
- M. Kent Fitzsimons, Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.

b) un comité d'orientation technique restreint :

En marge de l'équipe de chercheurs, les partenaires publics vont se regrouper au sein d'un comité d'orientation technique restreint destiné à faciliter l'avancement de la démarche en servant de relais et d'interface entre les acteurs urbains et les chercheurs. A minima, celui-ci sera composé comme suit :

- Mme Carole Contamine, EPA Bordeaux-Euratlantique,
- Mme Cécile Rasselet, Directrice de l'équipe Socio-économie urbaine de l' A'URBA,
- M. Etienne Lhomet, Directeur, Direction des Stratégies Métropolitaines et de l'Innovation, Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain,
- Mme Joanna Puech, Chargée de Mission, Pôle Dynamiques Urbaines,
- M. , Pôle Mobilités,
- M. André Lafarie, Directeur, Direction de coordination et d'Appui, Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain,

La composition de ce comité pourra être complétée, en tant que de besoin, par d'autres représentants des milieux professionnels concernés par les projets urbains.

ARTICLE 4 : AXES ET MODALITES DE TRAVAIL

4-1 LES THEMES DE REFLEXION RETENUS :

➤ Régulation territoriale :

L'objet principal du thème « Régulation territoriale » porte sur l'analyse des jeux d'acteurs et sur leurs stratégies, sur la nature des négociations ou transactions en œuvre, à deux échelles principales, métropolitaine et localisée (« *morceaux de ville* »). Les autres échelles (globalisation ; infra-locale) ne sont pas ignorées mais sont appréhendées comme des externalités. L'objectif est de comprendre les manières de faire et de caractériser le type de lieux produits, par une mise en regard des moyens (la mobilisation des acteurs et des finances) et des finalités (la production de nouveaux objets et lieux urbains dans la société locale).

➤ Gares Pôles d'échanges :

Les pôles d'échange (ou lieux de polarisation) sont confrontés à une complexité de conception et d'insertion en fonction des échelles d'usage auxquelles ils doivent répondre. Leur production interpelle les capacités collectives à trouver des compromis pour concilier des lieux de passage, d'accès, d'échange, ou lieux d'intensité urbaine de dimension métropolitaine, avec des organisations spatiales plus proches d'un quartier ordinaire articulant habitat et espaces publics.

➤ Economie de la connaissance :

A Bordeaux, l'économie de la connaissance est perçue comme une matrice potentielle du développement local. Elle entraîne et accompagne de fait la réorganisation des territoires,

impulsant la création de nouveaux sites, en réactivant d'autres, notamment par la requalification d'importantes friches urbaines (ferroviaires, portuaires ou industrielles).

4-2 LA METHODE DE TRAVAIL :

➤ **L'analyse** visera à :

- expliciter les configurations d'action publique dans les agglomérations du corpus collectif POPSU II et comparer des vécus de dispositifs d'action partagés ou spécifiques,
- saisir la part imputable aux formats d'agglomération,
- identifier des pratiques in situ qui seraient transférables dans d'autres contextes.

La spécificité du programme de recherche est la mise en contact des chercheurs avec les acteurs publics de l'urbanisme et de l'aménagement dans différentes agglomérations. Cette approche de collaboration est à la base de la spécificité et de l'intérêt des résultats attendus. Des séminaires d'échanges seront également organisés. La méthode de travail et d'analyse est explicitée dans le programme de recherche en annexe 2.

➤ Le **calendrier prévisionnel** de déroulement de la démarche est le suivant :

Juin 2011	Premier état des lieux des projets retenus + note méthodologique complémentaire + un comité de pilotage Païement : 30 %
Septembre 2011	Note d'avancement : contribution au séminaire comparatif 1 + un séminaire restreint (Participants Popsu élargis à quelques invités élus + professionnels + associations) avant ou après le séminaire comparatif 1
Février 2011	Rapport intermédiaire + un comité de pilotage Païement 40 %
Mai 2012	Note d'avancement : contribution au séminaire comparatif 2 + un séminaire restreint avant ou après séminaire comparatif 2
Septembre 2012	Rapport final + un comité de pilotage Païement solde 30 %
Janvier 2013	Séminaire comparatif 3

ARTICLE 5 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le programme POPSU 2 s'inscrira dans le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES			MODALITES DE FINANCEMENT	
POSTES	COUT HT	COUT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
Enquêtes locales et études de cas (entretiens, analyse documentaire, collecte des données, formalisation et analyse transversale...)	57 124,00 €	68 904,00€	Etat (50 %)	50 000 €
Productions liées aux séminaires comparatifs et participation	5 000,00 €	5 980,00 €	CUB (40 %)	40 000 €
Animation du dispositif POPSU et secrétariat scientifique	13 000,00 €	15 548,00€	EPA Bordeaux- Euratlantique (10 %)	10 000 €
Frais de déplacements séminaires comparatifs (Paris et deux autres sites, pour deux personnes)	7 400,00 €	8 850,40 €		
Frais divers	600,00 €	717,60 €		
TOTAL	83 124,00 €	100 000 €	TOTAL	100 000 €

Dans le cadre de ce plan de financement prévisionnel, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à verser, pour son financement, une subvention d'un montant de 40 000 €. Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif des dépenses liées au programme s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du coût réel des dépenses.

A l'instar du programme de recherche de POPSU I, la question de la valorisation de la plateforme sera examinée une fois que les études de recherches inter-agglomérations seront terminées et les modalités de valorisation arrêtées et donnera lieu, si nécessaire, à un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

6-1 OBLIGATIONS DE L'EQUIPE DE CHERCHEURS :

L'équipe de chercheurs devra définir un mode de collaboration avec les autres équipes de chercheurs afin de garantir l'indépendance de la recherche mais aussi de ne pas nuire aux acteurs urbains qui disposent d'objectifs, d'enjeux, qui leurs sont propres. Par ailleurs, l'équipe de recherche s'engage à :

- mettre en place une méthode de l'observation et du processus « recherche/développement » : elle sera le plus possible appropriable et comparable,

- fournir des dossiers concernant les résultats de l'observation : avec une description des jeux d'acteurs, une identification des stratégies, une communication de supports (plans, photos, schémas) nécessaires à la compréhension des dossiers,
- participer aux comparaisons européennes,
- contribuer aux actions de valorisation des résultats de la plate-forme.

6-2 OBLIGATIONS DES PARTENAIRES LOCAUX :

Outre leur participation au financement du programme sur les bases prévues à l'article 5 et dans les conditions fixées à l'article 7, les deux partenaires s'engagent à tout mettre en oeuvre pour :

- faciliter l'accès à l'information de l'équipe de chercheurs, par la remise d'éléments documentaires et la rencontre avec des techniciens,
- favoriser une bonne coordination entre les divers acteurs et chercheurs.

ARTICLE 7 : MODALITES DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières des partenaires seront versées en cohérence avec le déroulement du programme tel que décliné à l'article 4-2 et selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la remise de notes méthodologiques complémentaires et d'un premier état des lieux des projets retenus après validation par le Comité de Pilotage local,
- 40 % à la remise du rapport intermédiaire par le Comité de Pilotage local,

En ce qui concerne le solde à verser, soit les 30 % restants, il ne pourra intervenir qu'après la validation du rapport final par le Comité de Pilotage local et à réception des documents suivants :

- le budget définitif du programme de recherche, certifié conforme par un commissaire aux comptes, à comparer au budget prévisionnel visé à l'article 5, et assorti de l'état détaillé des dépenses correspondantes
- une note de commentaires expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel et le budget définitif certifié.

Les notes ou rapports sont validés par le Comité de pilotage local et le Comité de pilotage national.

Les montants seront crédités au compte de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux (ouvert au nom de : Agence comptable de l'école d'architecture de Bordeaux, Domaine de Raba 33 405 TALENCE CEDEX) :

Banque : Trésor Public,
Domiciliation : TP Bordeaux
Code Banque : 10071
Code Guichet : 33000
N° de compte : 00001000009
Clé RIB : 38,

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée du programme telle que résultant de l'échéancier figurant à l'article 4-2.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties et ce à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Groupement d'Intérêt Public AIGPPAU, Le Directeur Général, B. LEMOINE	Pour L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, Le Directeur, P. CULAND
Pour EPA Bordeaux-Euratlantique, Le Directeur Général, P. COURTOIS	Pour La Communauté urbaine de Bordeaux, Le Président, V. FELTESSE